

**ARRÊTÉ N° 2022-2023-116
PORTANT PROCLAMATION DES RÉSULTATS DES ÉLECTIONS
POUR LE RENOUELEMENT DES REPRÉSENTANTS DES USAGERS
AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITÉ DE LA RÉUNION**

SCRUTINS DU 9 MARS 2023

LE PRÉSIDENT

- Vu le Code de l'éducation, notamment les articles L. 712-2, L. 713-1 à L. 713-9, L. 719-1 et L. 719-2 ainsi que les articles D. 719-1 à D. 719-47 ;
- Vu l'arrêté rectoral n° 2020-07 instituant une commission de contrôle des opérations électorales (CCOE) de l'Université de La Réunion ;
- Vu les Statuts de l'Université de La Réunion ;
- Vu l'arrêté n°2022-2023-57 portant organisation des élections et convocation pour le renouvellement général des représentants des usagers aux conseils centraux l'Université de La Réunion, conseil d'administration, commission de la recherche et commission de la formation et de la vie universitaire du conseil académique ;
- Vu l'avis du Comité électoral consultatif en date du 2 mars 2023 ;
- Vu l'arrêté n° 2022-2023-84 portant recevabilité des candidatures et composition des listes de candidats pour le renouvellement général des représentants des usagers au conseil d'administration de l'Université de La Réunion ;
- Vu l'ensemble des documents électoraux et pièces produites ;
- Vu le procès-verbal des opérations de dépouillement du suffrage du 9 mars 2023 ;

ARRÊTE

Article 1 – Résultats du Collège des Usagers au Conseil d'administration :

Recensement des suffrages obtenus et répartition des sièges :

Conseil d'administration – Collège Usagers		BOUGE ton université	UNEF et associations étudiantes
Bureau :	Moufia, Tampon, et Mayotte	549	1226
Nombre d'électeurs inscrits :	16978		
Nombre de votants :	1849		
<i>dont nombre de procurations :</i>	9		
Nombre d'enveloppes recensées :	1842		
Nombre de bulletins blancs ou nuls :	68		
Nombre de suffrages valablement exprimés :	1775		

Sont proclamés élu(e)s en qualité de représentants des usagers du Conseil d'administration les candidats suivants, dans l'ordre de présentation de la liste :

		BOUGE ton université	UNEF et associations étudiantes
Nombre total de sièges :	6		
Quotient :	295,83	2	4

Listes	Ordre de la présentation de la liste	Nombre de sièges attribués	Membres élus titulaires	Membres élus suppléants
BOUGE ton université	1. HERNANDEZ Léna 2. ARACIL Clément 3. PAYET Jade 4. LEDOUBLE Hugo 5. CLAIN Eléonore 6. MICHEL Constant 7. CARRON Emilie 8. TECHER Quentin 9. CUNY Lana 10. LAMOUREUX Nathan 11. POMAREDE Norah 12. NICLIN Quentin	2	HERNANDEZ Léna ARACIL Clément	PAYET Jade LEDOUBLE Hugo

Listes	Ordre de la présentation de la liste	Nombre de sièges attribués	Membres élus titulaires	Membres élus suppléants
UNEF et associations étudiantes	1. ZAKHARATOS Alexandros 2. GRONDIN Ketty 3. LEGRAND Quentin 4. BIGOT Flora 5. DEBESE Ezekias 6. DIJOUX Marina 7. M'CHINDRA Farid 8. PETA Ambre 9. HAMILCARO Thibault 10. LEBON Coralie 11. RIVIERE Raphaël 12. PICARD Rosalie	4	ZAKHARATOS Alexandros GRONDIN Ketty LEGRAND Quentin BIGOT Flora	DEBESE Ezekias DIJOUX Marina M'CHINDRA Farid PETA Ambre

Article 2 – Durée et date d’effet du mandat des représentants élus des Usagers :

Les représentants des usagers siégeant au Conseil d’administration sont élus pour une durée de deux ans à compter de l’échéance des mandats précédents.

Article 3 – Exécution et mesures de publicité :

La Direction générale des services est chargée de l’exécution du présent arrêté qui est porté à la connaissance des électeurs par voie d’affichage et sur les sites intranet et internet de l’Université.

Fait à Saint-Denis, le 13 mars 2023

Le Président de l’Université de La Réunion



Pr. Frédéric MIRANVILLE

Publié au *Recueil des actes administratifs* de l’Université de La Réunion, le 13 mars 2023